

Légende

- Zonage :
- 2AU
 - A
 - Azh
 - N
 - Nc
 - Ne
 - Nt
 - Nzh
 - 1AUy
 - 1AU1
 - 1AU2
 - 1AU3
 - 1AU4
 - 1AU5
 - 1AU6
 - 1AU7

- 2AU
- A
- Azh
- N
- Nc
- Ne
- Nt
- Nzh

- Prescription linéaire :
- Marge de recul
 - Marge de recul Loi Barnier
 - Tracé projet RN164

- Prescription surfacique :
- Emplacement Réserve

- Espace Boisé Classé
- Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Prescription ponctuelle :
- Bâtiment remarquable

- Information surfacique :
- Zone Humide
 - Changement de destination
 - Site Archéologique de degré 1
 - Site Archéologique de degré 2

- Information linéaire :
- Secteur affecté par le bruit aux abords d'une infrastructure de catégorie 3 selon l'arrêté préfectoral du 13 mars 2013 (largeur maximale de 100 m)
 - Itinéraire de randonnée figurant autopguides et/ou au PDIPR



Emplacement réservé n°	Objet	Superficie	Bénéficiaire
ER 1	Création d'une liaison entre le quartier d'habitats existant et la zone d'activités	2 984 m ²	Commune
ER 2	Déviation RD 790	8,75 ha	Département
ER 3	Création d'un giratoire	735 m ²	CC du Kreiz-Breizh

